Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 081-200034049-20260909-2026_72-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-72

Séance du 9 septembre 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le deux septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 35
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 35

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL donnant procuration à Monsieur Jacques BROSSARD, Madame Pascale LEGRAND donnant procuration à Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Fabrice LUC donnant procuration à Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Sébastien ANGLADE donnant procuration à Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Lisa MARTINI donnant procuration à Madame Orane MOLINIER BEAUDOU.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

Objet de la délibération : Information sur le lancement de l'élaboration du PICS

Madame la Présidente informe que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matra, codifiée aux articles L.731-3 à L. 731-5 du Code de la sécurité intérieure (CSI), impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) dès lors qu'au moins une de leurs communes membres est soumise à l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Madame la Présidente rappelle que le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 précise les modalités d'application de cette obligation. Le PICS est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal, conçu pour compléter les PCS communaux. Son objectif principal est de mutualiser les moyens humains, matériels et logistiques afin de renforcer la résilience du territoire face aux crises.

Madame la Présidente explique que les EPCI concernés doivent avoir adopté leur PICS au plus tard le 26 novembre 2026, délai de cinq ans à compter de la promulgation de la loi Matra. Pour assurer une élaboration collaborative de ce plan, un calendrier de cinq réunions a été prévu sur une période de deux mois et demi.

Madame la Présidente détaille les grands principes de la gestion de crise, structurés en trois phases.

- Avant la crise, l'alerte jaune déclenche une mise sous contrôle des ressources, tandis que l'alerte orange implique une préparation active, incluant l'information des agents et la vérification du matériel.
- Pendant la crise, en alerte rouge, le PCS de la commune concernée s'impose, avec une vérification systématique de la sécurité des agents et une proposition d'aide de la Communauté de Communes à la commune touchée.
- Après la crise, il est essentiel d'identifier les dégâts sur les réseaux et de lancer les réparations, tout en mettant les services intercommunaux à disposition des communes pour accélérer le retour à la normale.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'approuver le lancement de l'élaboration du PICS

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 081-200034049-20260909-2026_72-DE

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

Le Secrétaire de séance,
Fabrice MARCUZZO